

Règles de comportement :

	Interdiction de fumer sur tout le site !		Vitesse maximale !
			Interdiction d'alcool !
	Accès interdit aux personnes non autorisées !		Interdiction de dépôt ou de stockage de matériel non autorisé !

Equipements personnels de protection & consignes :

	Lunettes de protection		Protection respiratoire
	Chaussures de sécurité		Casque de protection
	Vêtements de travail		Veste de signalisation
	Gants de protection		Utilisation de la main courante

Indications de dangers :

	Produits inflammables		Risque de glissade
	Engins de manutention		Risque de chute
	Risque de trébucher		Obstacles à hauteur de la tête

En cas d'urgence, il est important :



1. Donner l'alerte
Accident : **112/144**
Incendie, avarie : **118**



Qui fait le signalement ?
Que s'est-il passé ?
Où est-ce arrivé ?



2. Conserver son calme
3. Extraire les blessés de la zone de danger



4. Respecter les issues de secours !



5. Se rendre au point de rassemblement

Altola AG
Dorfackerstrasse 54
4528 Zuchwil

Téléphone : 032 376 10 28 / 29

Télécopie : 062 287 23 73

E-mail : altholz@altola.ch



Consignes de sécurité

Pour les fournisseurs, les clients et les visiteurs



Chers visiteurs et collaborateurs des sociétés étrangères au site et des sociétés de

transport,

au sein de notre entreprise, la sécurité de nos visiteurs et de nos collaborateurs tient une place de premier ordre. Dans votre intérêt, mais aussi dans le nôtre, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes de sécurité suivantes.

Nous vous souhaitons un agréable séjour !



Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Les principales règles de comportement :

1. Les visiteurs doivent s'annoncer à la réception et sont accompagnés par un collaborateur pendant toute la durée de leur visite.
2. Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du site (à l'exception d'une zone fumeurs désignée).
3. Il n'est permis de filmer ou de photographier les machines ou les installations de l'entreprise qu'avec une autorisation.
4. Les visiteurs doivent porter les équipements de sécurité suivants sur le site de l'entreprise :
 - Lunettes de protection / sur-lunettes
 - Gilet ou vêtements de sécurité jaunes ou orange
 - Casque de protection

Si vous ne disposez pas de votre propre équipement de sécurité, votre accompagnateur vous fournira l'équipement approprié.

5. Les entreprises externes et les chauffeurs doivent en outre porter les équipements de protection suivants :
 - Gilet ou vêtements de sécurité jaunes ou orange
 - Lunettes de protection / sur-lunettes
 - Chaussures de sécurité conformes à la norme EN ISO 20345:2022 dans les classes de protection S1P, S3, S5 ou S7
 - Casque de protection
6. Les instructions du personnel d'exploitation doivent être respectées.
7. N'effectuer tous les travaux qu'avec un permis de travail écrit et approuvé.
8. Il convient d'utiliser les rampes pour monter les escaliers.
9. Faites attention aux obstacles.
10. Soyez toujours attentif au trafic interne sur le site.

Plan d'orientation sur le site de Zuchwil:

